

# Les origines antiques de Cognin (Savoie)

B. Kaminski

## Remarques préliminaires

Ainsi que nous l'avons précisé dans notre avant-propos des « *Cadastrations antiques de Yenne, Belley et Chambéry* »<sup>1</sup>, dès 1976, Raymond Chevallier, dans une communication au titre évocateur de « *Le paysage, palimpseste<sup>2</sup> de l'histoire* », avait suggéré qu'il pouvait y avoir une archéologie du paysage, thème sur lequel il organisa un colloque l'année suivante. Près d'un demi-siècle plus tôt, Marc Bloch lui avait certainement défriché la voie<sup>3</sup>, quand il écrivait « plus encore peut-être que le groupement des maisons ou leur forme, la disposition des champs est le lieu où les sociétés rurales ont inscrit, ligne sur ligne, les vicissitudes de leur passé. » Malheureusement, ce grand palimpseste des terroirs attend encore sa paléographie...

Or, nous pensons que l'exploitation des cadastres anciens qui conservent, tel le palimpseste évoqué par Marc Bloch, l'historique de leurs tracés, a certains avantages sur la photo aérienne verticale. Le plus évident est d'avoir figé, par exemple pour le cadastre sarde, le paysage d'il y a bientôt trois siècles<sup>4</sup>. Cette représentation du paysage savoyard fut suivie un siècle plus tard par celle du cadastre napoléonien en France. Ces deux cadastres ont l'indéniable intérêt, par rapport aux premières photos aériennes du XX<sup>e</sup> siècle, de détailler les parcellaires qui existaient encore avant la plupart des réformes agraires et des remembrements qui ont profondément modifié la répartition de la terre et les refontes du réseau viaire.

A la suite de cet avant-propos, nous nous étions efforcés, dans un chapitre intitulé « *A propos des limitations et cadastrations romaines* » de présenter quelques divisions des terres alors retenues, et notamment en piémont rhônalpin, celui de la *strigation-scamnation*. La *striga* s'avère être l'unité parcellaire allongée dans le sens de la plus grande extension du territoire, la *scamna* étant l'unité agraire allongée dans le sens transversal. Réalisées selon des carroyages orthogonaux, leurs dimensions étaient soit des sous-multiples du côté de la centurie (710 m), soit des multiples de l'actus, équivalent à 120 pieds romains de 0,296 m. Et comme nous l'avons montré, deux trames étaient utilisées dans notre région : d'une part, celle de 4 x 4 actus (142 x 142 m), et d'autre part, de 3 x 5 actus (106,50 x 177,50 m).

Enfin, élément essentiel de la mise en œuvre de ces cadastrations, leur orientation devait être fixée par les *Agrimensores*<sup>5</sup> romains. Elle était définie par rapport au méridien, obtenu à midi,

---

<sup>1</sup> Article paru dans le n°102 de la revue *Le Bugey*, 2015, p.15-50.

<sup>2</sup> Manuscrit sur parchemin dont on a fait disparaître l'écriture, pour écrire de nouveau. Par extension, on parle parfois d'un palimpseste pour un objet qui se construit par destruction et reconstruction successives, tout en gardant l'historique des traces anciennes.

<sup>3</sup> « Problème d'ensemble. Champs et villages », *Annales historiques, économiques et sociales*, n°29, Septembre 1934.

<sup>4</sup> Le cadastre sarde a été réalisé en Savoie de 1728 à 1738.

<sup>5</sup> Géomètre qui élaborait l'orientation et le choix de la cadastration, l'arpentage et la répartition des terres.

grâce à un élément du cadran solaire, le gnomon. Ce nord était donc géographique, le nord magnétique, celui de la boussole, étant alors inconnu. Sur le terrain, les Agrimensores utilisaient ce qu'on appelle une tablette prétorienne, constituée simplement de deux réglettes graduées toutes de 1 à 10, liées orthogonalement. L'une de ces réglettes était ensuite orientée au nord géographique selon le relevé du gnomon. L'orientation alors choisie pour permettre une meilleure répartition des terres sur le territoire concerné, était définie par l'alignement de deux repères, faisant office de viseurs, par exemple selon le ratio 4/10 (4 sur réglette perpendiculaire à celle orientée au nord, et 10 sur celle correspondant au nord). L'azimut de l'orientation ainsi choisie correspondait à tangente  $A = 4/10$ , soit un angle de  $21,80^\circ$ , qui sera est ou ouest, selon que le 4 sera pris à droite ou à gauche du méridien. Reprenant une étude de Max Guy<sup>6</sup>, des chercheurs spécialistes du CNES<sup>7</sup>, ont confirmé, par de rigoureux relevés, 13 ratios, sous-multiples de 5, qu'ils nomment en l'occurrence des ratio mundi (rapports au monde) de 0 ( $0^\circ$ ), 1/10 ( $5,71^\circ$ ) ; 1/5 ( $11,31^\circ$ ) ; 3/10 ( $16,70^\circ$ ) ; 2/5 ( $21,80^\circ$ ) ; 5/10 ( $26,57^\circ$ ) ; 5/9 ( $29,04^\circ$ ) ; 3/5 ( $30,96^\circ$ ) ; 5/8 ( $32,01^\circ$ ) ; 5/7 ( $35,54^\circ$ ) ; 4/5 ( $38,66^\circ$ ) ; 5/6 ( $39,81^\circ$ ) et 10/10 ( $45^\circ$ ).

C'est donc à la lumière de ces connaissances que nous nous sommes attachés à la compréhension du territoire et du passé cogneraudois, avant que d'en décrire quelques-unes de ses composantes.

## Mise en évidence de la cadastration antique de Cognin

L'urbanisme actuel de Cognin s'avère être encore très fortement marqué par le secteur angulaire de terre compris entre l'Hyères et le Forézan. Celui-ci donne au cœur de son territoire la forme d'un triangle dont le sommet est la confluence des deux cours d'eau. Certes, ses limites territoriales dépassent depuis longtemps ce cadre<sup>8</sup>, mais cette disposition particulière est vraisemblablement à l'origine de son nom. Car, contrairement à ce qu'ont pu écrire certains auteurs sur l'origine étymologique de Cognin<sup>9</sup>, à propos de la première mention concernant l'église de la paroisse, en 1107, à savoir d'*ecclesia* de *Cohonnino*, celle-ci proviendrait bien de sa configuration en forme de « pointe », de « coin », en bref, du latin *cuneus*. En effet, Cognin, en Savoie, se situe en amont de la confluence entre le Forézan et l'Hyères, tout comme Cognin-les-Gorges, en Isère, entre le ruisseau du Nant et l'Isère, mais aussi Cognac, dans un coude étroit de la Charente, formant coin, Cogna (Jura), entre Cressandon et Drouvenant, Cogners (Sarthe), entre Charmanson et Barre, Cognet (Isère), entre Jonche et Drac, Coin-sur-Seille (Moselle), entre fossé du Pré Saint-Laurent et Seille, Cosne (Nièvre), entre Loire et Nohain, Coise (Rhône), entre Coise et Couzon, et Cuneo, en

<sup>6</sup> « Les orientations des parcelles quadrillées », *Revue Archéologique de la Narbonnaise*, N°26, 1993, p.57-68.

<sup>7</sup> L.R. Decramer, R. Elhaj, R. Hilton et A. Plas (in « Approche géométrique des centuriations romaines. Les nouvelles bornes du Bled Segui », *Histoire et Mesure*, Ed. EHESS, XVII, 2002, p.109-16).

<sup>8</sup> Tant vers Foray et Chiron, attachés à la cadastration antique de Bissy-La Motte, que sur le plateau de Villeneuve, dépendant de la cadastration de Chambéry.

<sup>9</sup> Notamment le chanoine A. Gros, dans son ouvrage « *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie* », Réédition de l'édition originale de 1935, La Fontaine de Siloé, 2004, p.132. Prétendant que l'origine de ce *Cohonnino* serait celle du domaine d'un certain *Codonius*, il allait même jusqu'à évoquer une origine commune avec le coing, le cognassier ! Ce qui, on le concèdera, permet de s'affranchir un peu trop aisément de toute recherche complémentaire quant à son origine étymologique. J. Pernon s'était déjà, lui-aussi, émancipé de cette version (dito 18, p.15). Alors que l'évolution par transformations (de langues ou idiomes) *cuneus*, coin, con, puis par les agglutinations successives *Cohoni*, *Cohonnino* semblent cohérentes.

Italie, entre la rivière Stura di Demonte et le torrent Gesso. On notera également que Cuneo se dit Coni en français et en piémontais. Or, en Piémont, il existe beaucoup de microtoponymes « conï ». Mais aussi en Ubaye, comme à Saint-Paul-sur-Ubaye, où un grand nombre de parcelles agricoles, dans le bassin versant du Riou Mounal (le ruisseau des moulins, en provenance du col de Vars), sur les hameaux de Mélezen, portent ce nom de « conï ». Ces parcelles, et non pas des lieux-dits, en fait des microtoponymes, se trouvent être des coins de terre encadrés par deux cours d'eau. Tout comme, ainsi que nous l'a précisé notre confrère du GREHC, Frédéric Mareschal, le lieu-dit « Le Coin », en Haute-Maurienne, sur la commune de Bramans, situé entre les torrents d'Ambin et de Saint-Bernard. Mais aussi, toujours en Haute-Maurienne, le hameau et le lieu-dit « Le Coin », à Termignon, entre l'Arc et le ruisseau du Doron, « Le Coin » entre les ruisseaux des Nays et de la Donnaz et l'Arve, à la fois sur Lanslebourg et Lanslevillard, à Albiez-le-Vieux, entre le canal des Moulins et le ruisseau du Merderet, et à Bonvilaret, entre le Nant Clair et le Bor (Bon) - Nant<sup>10</sup>. Enfin, il est un autre Cognin, plus proche de l'agglomération chambérienne, c'est celui disparu dans l'éboulement du Granier en 1248. En effet, pour l'abbé Trépier, qui a longuement étudié le cartulaire de Saint-Hugues, si 16 hameaux ont bien été engloutis à cette époque, ce sont 5 villages, à savoir Granier, Saint-André, Vourey, Saint-Pérance et Cognin qui ont alors été officiellement « rayés de la carte ». Enfin, on notera avec intérêt que Venceslas Kruta<sup>11</sup> avait relevé que *le peuple de souche probablement celtique des CONII, du sud de l'actuel Portugal, aurait été installé dans le Cuneus ager, entre le promontoire Sacré (cap Saint-Vincent) et l'Anas (Guadiana).*

A l'étude du parcellaire de la mappe sarde de Cognin (Fig.1), qui, comme nous l'avons noté dans les remarques préliminaires, conserve toujours quelques palimpsestes du parcellaire antique<sup>12</sup>, au plus tard mis en place sous l'empereur Auguste<sup>13</sup>, on constate que deux orientations principales le caractérisent. D'une part, celle qui s'établit selon un méridien<sup>14</sup>, et qui épouse manifestement le tracé moyen de l'Hyères, entre la confluence du Pontet et celle du Forezan. A l'examen de la carte IGN, on constate aussi qu'elle s'avère être parallèle aux courbes de niveau du versant oriental de la colline des Molasses. Et d'autre part, celle qui se dirige perpendiculairement à la première. Ces deux orientations se retrouvent principalement au nord et au nord-est du Pont Vieux, mais aussi dans le château de Corinthe et ses jardins, la Maison Ract et ses abords nord-est, dans le parcellaire, pourtant en forte pente, de la colline des Molasses, tant dans son versant est, que dans celui surplombant le Forézan, et enfin aux abords de la limite communale avec Vimines, au sud (Fig.5).

De plus, phénomène remarquable, on constate que le « coin » de Cognin devait être traversé par une voie rectiligne<sup>15</sup> reliant directement les deux points de passage sur l'Hyères et le

<sup>10</sup> La plupart des « coins » savoyards ayant toutefois bien été appréhendés étymologiquement (*cuneus*) par le chanoine Gros (dito 9, p.132), d'autres également cités par lui n'étant toutefois pas des « coins » entre cours d'eau.

<sup>11</sup> In *Les Celtes. Histoire et Dictionnaire. Des origines à la romanisation et au christianisme*, Robert Laffont, Paris, 2000, p.556.

<sup>12</sup> Dès lors qu'il a effectivement fait l'objet d'une cadastration.

<sup>13</sup> Premier empereur romain de 27 av. J.-C. à 14 ap. J.-C.

<sup>14</sup> Sud-nord.

<sup>15</sup> Certes dévoyée au fil des millénaires.





*Fig1. Cadastration et réseau antique viaire de Cognin  
mis en évidence sur la Mappede sarde.*

Forézan, que sont le Pont Vieux<sup>16</sup> et le pont de la Ratière. En effet, l'on vérifie que le segment reliant les centres actuels de ces deux ouvrages se trouve être, aujourd'hui encore,

<sup>16</sup> Dont la pile intermédiaire démontre que, lors de sa construction (début du XVI<sup>e</sup> siècle), l'Hyères présentait une incidence de 30° supérieure, dans le sens rétrograde (sens des aiguilles d'une montre), à celle

exactement orienté ouest-est, à 0°16' près ! Ce qui ne peut pas être le fruit du hasard ! Compte tenu des travaux qui ont affecté ces ouvrages au cours des siècles passés, la voie devait être décumane, et donc au moins d'origine antique. C'était, en fait, la voie impériale romaine *Mediolanum-Vienna* (Milan-Vienne), qui, en provenance de *Lemencum* (Chambéry), rejoignait *Augustum* (Aoste), par le col Saint-Michel et *Labiscone* (Lépin-le-Lac). Passant à une trentaine de mètres au sud du centre du giratoire actuel situé à l'interface des avenues de Corinthe et Henry Bordeaux, son tracé se trouve conforté par le fait qu'elle était bordée, en cette zone, par la nécropole mérovingienne<sup>17</sup>, mais aussi par la croix de chemin avec embase campaniforme, primitivement implantée au pied des Molasses<sup>18</sup>. Fait également surprenant, les substructions de ce que J. Pernon considérait comme l'aile sud de la *villa* gallo-romaine<sup>19</sup>, bordent parallèlement la voie impériale sur plus de 17 mètres, à sensiblement 4 mètres au nord de son axe longitudinal ! Ce qui explique, très probablement, qu'en ce lieu, comme l'avait noté J. Pernon<sup>20</sup>, « *au sud, les couches supérieures ont disparu, au profit d'une terre travaillée* ».

De plus, entre la Maison Ract<sup>21</sup> et le site nord de l'ancienne *villa* gallo-romaine, une voie secondaire se greffait sur la voie impériale. Celle-ci, par Bissy, l'emprise du château Reinach, les Fourneaux, la Serraz, les Catons, Bourdeau et le hameau du col du Chat, permettait de se diriger, d'une part vers Conjux, Châtillon (Chindrieux) et *Condote* (Seyssel), et d'autre part, vers le col du Chat et *Eianna* (Yenne). Mais, pour ce faire, elle devait préalablement, elle-aussi, franchir le Forézan, sur le pont Chiron, entre la rue de l'Épine et l'Avenue H. Bordeaux (ex. CD 14). A l'évidence, l'intersection de ces deux voies antiques conditionnait la cadastration rurale de Cognin. Si on effectue un rigoureux relevé des substructions dites de l'aile sud de la *villa*<sup>22</sup>, on constate que la voie devait juxter le mur occidental de ces substructures en s'orientant vers le pont Chiron, sensiblement selon le tracé de l'actuelle rue de l'Épine. Par ailleurs, le prolongement de son tracé vers le sud-est conditionne très fortement le parcellaire d'une importante construction isolée, figurant sur la mappe sarde, établie à l'orient de la rue Derrière-les-Murs, et encore en place avant les opérations d'aménagement des années 1970.

---

d'aujourd'hui. Cela confirme que le changement de lit de l'Hyères, en amont du point de passage, s'inscrit dans un affouillement plurimillénaire, progressif et continu, de la berge de sa rive droite. Constatation qui conforte l'orientation méridienne du *cardo* de la cadastration à l'époque antique, et celle décumane du pont antique.

<sup>17</sup> Mise en évidence par J. Pernon (dito 19, p.16 et 22). Car il était de tradition, depuis l'Antiquité, d'établir les nécropoles le long des principales voies, et à l'extérieur de l'agglomération.

<sup>18</sup> Qui était, en fait, la deuxième borne milliaire de la voie *Lemencum-Labiscone*, à exactement 1 mille de l'embase semblable de la croix des Brigant. Cf. B. Kaminski, « Des croix de chemins au territoire de la *Sapaudia* : une hypothèse hardie ? », *Le Bugéy*, n°100, 2013, p.92.

<sup>19</sup> Qu'il a fouillé, à la fin des années 1960 et début des années 1970, avec le Club d'Archéologie du lycée Vaugelas de Chambéry. Et dont l'article « Une grande villa gallo-romaine à Cognin » paru dans *Archéologia*, n°103, Fév. 1972, p.15-23, présente les découvertes faites au cours des fouilles.

<sup>20</sup> Dito 19, p.20.

<sup>21</sup> Probable site de contrôle antique du carrefour des voies, dont le premier château de Cognin, bien nommé du Mas de la Tour, devenue maison forte, fut une réminiscence.

<sup>22</sup> Qui ne peuvent en aucun cas appartenir à cette *villa*, car elles se révèlent être à l'orient de la voie du col du Chat, alors que la villa se situe à l'occident.



La distance disponible de 440 m entre ce croisement de voies et le Pont Vieux, tout en permettant un tracé géométrique acceptable<sup>23</sup> de la voie du col du Chat, imposait à l'*Agrimensore* une trame territoriale de 3 x 5 *actus* (106,50 x 177,50 m), mais aussi le fait qu'un des sommets de ces rectangles soit situé au point de rencontre des tracés des axes des deux voies. Au regard de son *decumanus* (déjà décrit), vraisemblablement *maximus*, cette cadastration était orientée exactement au nord géographique, soit selon un *ratio mundi* égal à 0<sup>24</sup>. De plus, son long côté, orienté selon cet azimut, s'allongeant dans le sens de la plus grande dimension de la vallée de l'Hyères, elle s'avérait donc être une *strigation*.

## Origines du processus d'urbanisation de Cognin

Contrairement aux *vici* d'*Eianna*, *Bellitium* et *Lemencum*, dans lesquels nous avons pu mettre en lumière des cadastrations urbaines s'intégrant parfaitement dans les cadastrations rurales, rien de semblable en terre cogneraude. On peut donc, sans grand risque, attester qu'aucun véritable bourg ne s'est développé à l'époque antique à Cognin. Outre les tracés des voies déjà évoquées, et celui de la *Via Minime*, que nous aborderons plus loin, qui ont conditionné les implantations des *villae*, quelques indices relevés sur la mappe sarde attestent pourtant de la présence de hameaux pouvant remonter à cette période.

Il en est ainsi de celui du pont sur l'Hyères (*Fig. 2*), qui a dû vraisemblablement se constituer dès les temps protohistoriques, en liaison avec le site de transition âge du Bronze-âge du Fer (IX<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) de l'éperon de confluence barré de Salins<sup>25</sup>, à 350 m au sud. Mais surtout, dès 121 av. J.-C., à partir de la conquête romaine du territoire allobroge, pour d'évidentes raisons de communication entre les Gaules cisalpine<sup>26</sup> et transalpine<sup>27</sup>. Le tracé septentrional actuel de la rue du Pont Neuf conforte l'idée d'une présence en ces lieux d'un hameau aux temps romains. En effet, son axe longitudinal croisait à angle droit la voie impériale, à exactement 1 *actus* (35,50 m) à l'ouest du *cardo* faisant office de tracé moyen de l'Hyères entre les confluences du Pontet et du Forézan (cf. ci-dessus). De plus, comme le montrait encore la mappe, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette voie se prolongeait de quelques centaines de mètres vers le nord, pour donner accès à une importante construction. Elle se situait à l'occident de la berge gauche de l'Hyères, sur laquelle sera créée, plus tard<sup>28</sup>, la rue de la Digue. On peut raisonnablement envisager qu'elle permettait d'accéder à une *villa...*, dont les terres, et notamment celles de la Plaine, étaient constituées de celles du quadrant

<sup>23</sup> En l'occurrence, l'hypoténuse du triangle rectangle formé par un côté de 5 *actus* (177,50 m) et un autre de 3/2 *actus* (53,25 m). Car, comme nous l'avons souvent mis en évidence (dito 1), les tracés des voies sillonnant les cadastrations devaient forcément utiliser soit les *cardines* et *decumani*, soit des tracés particuliers de leurs trames (diagonales, médianes, hypoténuses de triangles rectangles, etc.), afin de réduire les perturbations dans l'exploitation des parcelles conditionnées par la trame. Ces singularités des tracés sont particulièrement bien mis en évidence en *Fig.5*.

<sup>24</sup> Le même que celui mis en évidence pour la villa gallo-romaine par J. Pernon (dito 19, p.16).

<sup>25</sup> Cf. site du GREHC et le rapport de l'INRAP sur les fouilles réalisées sur l'extrémité septentrionale du plateau de Villeneuve, à l'ouest du château de Salins. On remarquera d'ailleurs que le pont sur le ruisseau du Pontet se trouve être sensiblement positionné sous le *cardo* le plus oriental de la cadastration de Cognin.

<sup>26</sup> A l'est des Alpes.

<sup>27</sup> A l'ouest des Alpes, mais alors limitées aux terres conquises en 121 av. J.-C..

<sup>28</sup> En 1866.

nord-est<sup>29</sup>, autres que celles du vraisemblable domaine public évoqué ci-après, devant donc ainsi occuper plus d'une vingtaine d'hectares.

Toujours dans ce hameau, une seconde voie, également perpendiculaire à la voie impériale, se situait sensiblement à mi-chemin de celle reprise par la rue du Pont Neuf et du *cardo* le plus oriental de Cognin, donc à 17,75 m de chacun. Son tracé se trouve aujourd'hui parcouru par le tronçon nord de la rue de la Paix. On observera, conjointement sur les mappes de Cognin et Chambéry, que ce tracé initial devait permettre d'aboutir à un gué livrant passage en rive droite de l'Hyères vers le chemin du Biollay, sur l'actuel ban de Chambéry, vraisemblable liaison vers Salins, en enjambant le ruisseau du Pontet (ou de Salins), ainsi que vers la voie de

---

<sup>29</sup> Un des 4 quadrants (en l'occurrence, sensiblement un quart de cercle) créés par le croisement de la voie impériale et de celle du col du Chat.

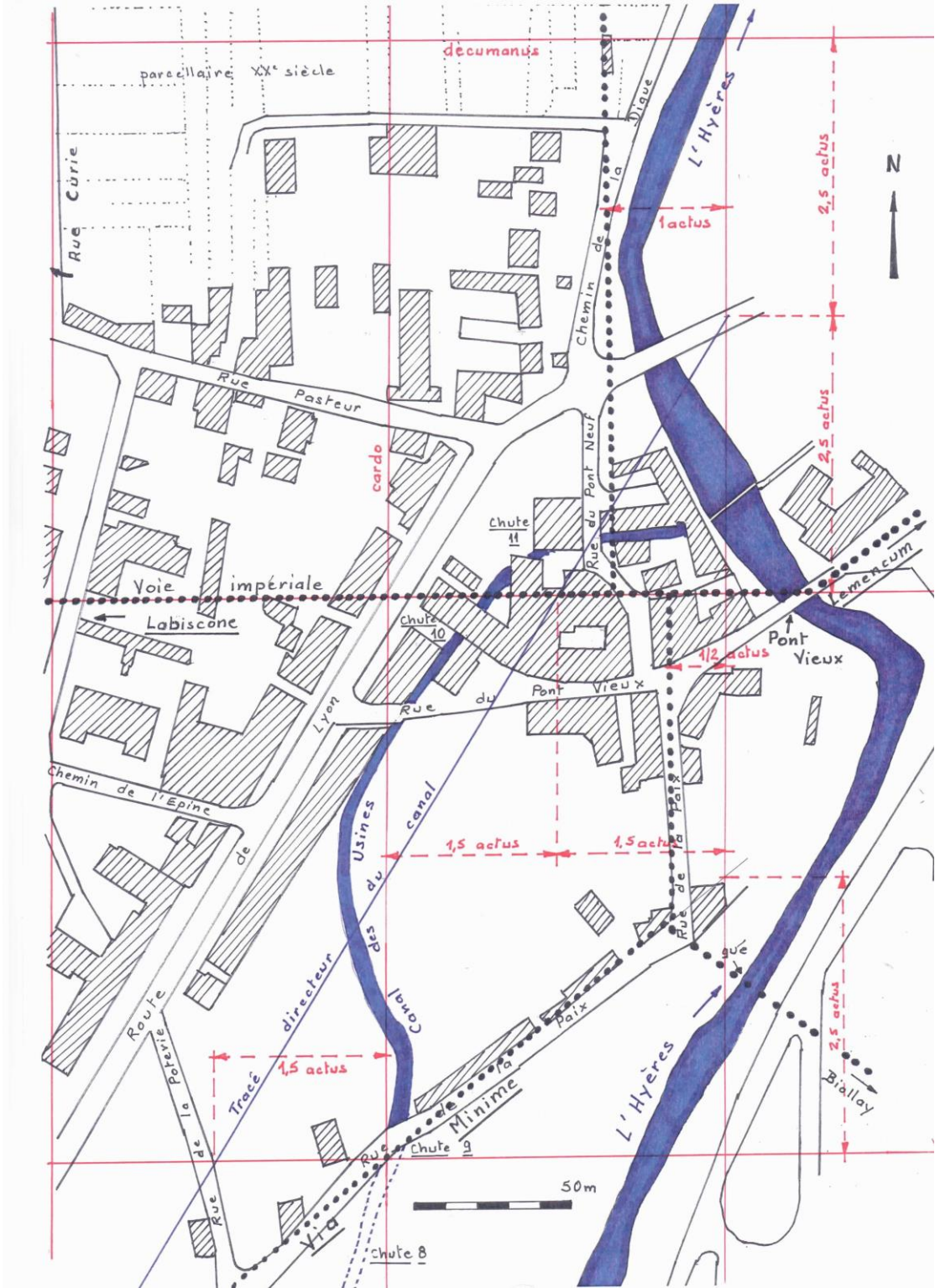


Fig. 2. Cadastration, réseau viaire et canal du hameau du Pont-Vieux sur cadastre sarde.

Saint-Cassin. A un peu plus de 100 m du croisement avec la voie impériale, dans sa réorientation vers le sud-ouest, la rue de la Paix constituait le tronçon de départ de la *Via Minime*. Elle reliait dans un rectangle de la trame le sommet de celui-ci au milieu du côté opposé, et s'orientait ainsi selon un angle  $A = \text{tg} (177,50 : 2 / 106,50)$ , soit  $\text{tg} = 0,833$ , avec



donc un angle  $A = 39^{\circ}45'$  par rapport au sud (soit sensiblement sud-ouest, avec un azimut de  $219^{\circ}45'$ ).

Plus à l'ouest, sur une aire sensiblement plane de l'échine du « coin » dominant de 5 à 10 mètres les vallons de l'Hyères et du Forézan, mais aussi la cluse de Chambéry en aval du verrou Lémenc-Château, avaient dû s'établir les premiers cognerauds<sup>30</sup>. Privilégiant cet endroit pour y installer le carrefour des voies menant vers les cols de Couz, du Saint-Michel et du Chat, afin de les contrôler, ils ont alors créé un second hameau (*Fig. 3*), qui fut, très probablement le premier chronologiquement. J. Pernon, sur la base du mobilier trouvé dans les fouilles, ne pouvait y voir qu'une *villa* gallo-romaine, établie là au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, et dont il confirme des orientations de ses murs parallèles aux *cardines* et *decumani* de la cadastration. A l'évidence, l'origine des installations permanentes en ce lieu remonte certainement à quelques décennies plus tôt<sup>31</sup>, et, selon nous, même, dès la fin de l'âge du Bronze<sup>32</sup>. La proche *villa* occupant le quadrant nord-ouest, et ne conditionnant manifestement que les parcelles très proches (cf. *mappe*), la petite agglomération a dû principalement se développer dans la partie avoisinante du quadrant nord-est, sur l'estrade déjà évoquée. Elle devait y concentrer les installations publiques de Cognin, comme pourrait le laisser penser le fragment d'inscription trouvé sur la commune, en un lieu non précisé, au début du XIX<sup>e</sup> siècle par J.-F. Albanis-Beaumont<sup>33</sup>, et portant la mention « *C. Valerio Augusto/ LPRS* ». En effet, l'interprétation de l'abréviation latine *LPRS* pourrait concerner le « Lieu (*locus*) Public construit (signé : *Signata*) par Rome ». Parmi ces implantations, comme on l'a déjà vu, une tour, dont les orientations des murs de la Maison Ract témoignent encore sur le cadastre actuel, plus que sur la *mappe*<sup>34</sup>, d'une relation très étroite avec la cadastration antique et la voie impériale. Cette tour<sup>35</sup>, sous le Haut-Empire, devait matérialiser la vocation initiale de ses occupants à contrôler, tant le commerce et le trafic des voies, que, peut-être, la population elle-même. Plus tard, elle leur permit d'assurer la surveillance du territoire, malheureusement soumis dès le milieu du III<sup>e</sup> siècle aux invasions barbares.

Tout proche, sur la corne nord-est de l'estrade naturelle, un lieu de culte païen a dû précéder, comme en beaucoup d'autres endroits semblables, les églises qui se succédèrent en ce lieu.

<sup>30</sup> Difficile aujourd'hui, alors que le secteur est totalement urbanisé, d'imaginer que ce site constituait une estrade naturelle, d'où l'on pouvait, en période de paix, surveiller les alentours. Il est évident qu'en situation conflictuelle, la position de l'éperon de Salins retrouvait toute sa prééminence.

<sup>31</sup> Car la fin des travaux de construction de la voie impériale *Mediolanum-Vienna*, avant le début de notre ère, n'a pu que s'accompagner de la création, ou de la confirmation, d'un carrefour habité en ce lieu.

<sup>32</sup> Comme permettent de le penser les tessons de céramique de cette période, retrouvés en ces lieux, par J. Pernon (dito 19, p.20). Mais la construction afférente, probablement à pans de bois et remplissage en pisé, n'a pas laissé de traces perceptibles lors des fouilles « d'urgence » de J. Pernon. Cette exploitation, comme beaucoup de celles installées dans des dépressions humides (Isle Crémieu, Alpilles, etc...) devait être en relation ici avec l'éperon barré de Salins (où l'on a également retrouvé des céramiques de l'interface Bronze-Halstatt), et, plus tard, l'*oppidum* de Lémenc. Et ainsi que le mentionnent les auteurs de la communication évoquée plus loin (dito 80, p.321) « *Malgré les difficultés pour discerner un site de La Tène finale sous une villa précoce, les prospections ont montré que les habitats accédant au statut de villae ont presque toujours une origine protohistorique* ».

<sup>33</sup> « *Carte Archéologique de la Gaule. Savoie* », p.150-151.

<sup>34</sup> Mais on a déjà vu que les géomètres piémontais ne s'étaient pas attachés à une représentation fidèle du bâti, l'essentiel pour eux, étant la représentation la plus précise possible du parcellaire (dito 1, p.22).

<sup>35</sup> A laquelle J. Pernon attache une légende de poste burgonde (Dito 19, p.15).

Pourrait en témoigner l'utilisation du terme « Clos », parfois limité par des fossés, parfois par une enceinte de pierres sèches, et dont l'origine fut, peut-être, un enclos cultuel gaulois, de forme souvent quadrangulaire<sup>36</sup>, tout comme le Clos de l'Evêché à Belley qui accueillit un temple romain, dédié à Cybèle et Attis<sup>37</sup>. Plus proches, le Clos Savoiroux et le Clos de la Visitation, à Lémenc, qui, selon l'expression de C.-A. Ducis, sont des « *mines archéologiques* », et le Clos Massalaz, qui, près du faubourg aux origines antiques de Maché, accueillit la Maison des Colonnes (cf. note 40 ci-après), témoignent de relations possibles entre leur dénomination et leur affectation. Mais plus encore, c'est surtout le fait qu'il est fortement probable que les deux fûts de colonnes, en brèche de Vimines, et le chapiteau ionique, en calcaire blanc, retrouvés à proximité<sup>38</sup>, proviennent de ce temple, et non de la colonnade de la *pars urbana*<sup>39</sup> de la *villa* nord-ouest, en raison de leur diamètre. Si Dominique Tritenne et Denis Rival<sup>40</sup> pensaient que « *de tels éléments ne pouvaient provenir que d'un monument important* », nous voudrions toutefois relativiser les dimensions suggérées imposantes de cet édifice au regard du diamètre du fût de 48 cm. En effet, en respectant les canons antiques, la *cella* de ce temple, a priori d'ordre ionique, devait posséder des colonnes de 4,10 à 4,80 m de hauteur. Ce qui lui donnait une hauteur globale, *podium*, entablement et fronton compris, de l'ordre de 9 m ! Certes des dimensions nettement moindres que celles de la Maison des Colonnes<sup>41</sup>, qui existait alors en contrebas du faubourg Maché, à 1200 m de là, mais tout de même appréciables. Or la *cella*, « *pièce centrale du temple, avec la statue de la (ou les) divinité(s), rarement ouverte aux fidèles, (était) entourée d'un péristyle (galerie couverte) où circulaient les pèlerins...qui (venaient) remercier les dieux en déposant des offrandes (ex-voto)*<sup>42</sup>. »

Cette relative ostentation, ce temple la devait peut-être à son caractère périurbain<sup>43</sup>, à moins de 2 *milles* de l'agglomération de *Lemencum*. Car, selon Ludivine Pechoux<sup>44</sup>, « *de nombreux*

<sup>36</sup> Que la mappe et les cadastres plus récents ont toujours semblé mettre en exergue. Et, à l'image de ceux de Lausanne-Vidy, Saumeray (Eure-et-Loire), Gournay-sur-Aronde (Oise) et notamment de Corent, décrit par D. Pasquier, J. Gasc, S. Foucras, Y. Deberge et M. Poux (in « L'enclos cultuel de Corent (Puy-de-Dôme). Festins et rites collectifs », *Revue Archéologique du Centre de la France*, 2002, n°41, p.57-110).

<sup>37</sup> Dito 1, p.29.

<sup>38</sup> Vraisemblablement à l'occasion des fouilles du groupe de M. Chemin, lors de la réalisation du vestiaire sportif. En effet, ont été alors découverts (selon le C.R. paru dans *Histoire en Savoie, SSHA*, n°22, Juin 1971, p.9) 2 fûts de colonne de 30 et 48 cm de diamètre, en brèche de Vimines, le chapiteau ionique de calcaire blanc (quid des chapiteaux de style « toscan provincial » évoqués dans la Carte Archéologique de la Gaule ?) et 3 pièces de monnaies des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles ap. J.-C..

<sup>39</sup> Partie d'une *villa* romaine consacrée à la résidence. Dont proviennent très certainement le fût de colonne de 17 à 19 cm de diamètre retrouvé par D. Tritenne (dito 40, p.7) dans les trouvailles stockées au lycée Vaugelas.

<sup>40</sup> « *Découverte, utilisation et diffusion des pierres et marbres colorés des Alpes occidentales pendant l'Antiquité* », Ed. du CTHS, Paris, 2009, p.6.

<sup>41</sup> Qui, édifiée près de l'embranchement sur la voie impériale de celle de *Cularo* (Grenoble), atteignait une hauteur double (dito 1, p.47), mais, il est juste de le préciser, avec un cryptoportique plus élevé que le vraisemblable *podium* du temple de Cognin.

<sup>42</sup> Colette Jourdain-Annequin et Mylène Lert, in « Rites gaulois et romains, entre Rhône et Alpes », *Archéologia*, Sept. 2015, p.42-47.

<sup>43</sup> Tout comme le temple de Yenne-Landrecin fouillé et étudié par Lucien Lagier-Bruno (in « Le temple gallo-romain de Landrecin-Yenne », *Le Bugey*, n°60, 1973, p.489-508).

<sup>44</sup> « Sanctuaires gallo-romains. Honorer les dieux aux portes des villes », *Archéologia*, n°485, Février 2011.

*lieux de cultes ont été découverts en périphérie des villes de Gaule romaine... alors que le centre des villes est occupé par le forum, lieu de représentation du pouvoir central, à la symbolisation figée, impersonnelle, et tournée vers l'expression du seul culte impérial, la périphérie urbaine apparaît comme un contrepoint, un lieu d'expression privilégiée pour les citoyens... Ces lieux de culte périurbains ont une fréquentation qui inclut aussi bien la ville que le territoire environnant. Souvent proches des grandes voies de communication régionales, ces sanctuaires ne sont pas directement accolés aux villes, mais ils en sont distants de quelques centaines de mètres (voire quelques milles)... ces temples mêlent souvent les caractéristiques du « fanum » et du temple classique romain... ils évoquent les cultes des confins de l'ager romanus, contrée qui entoure la ville, vers lesquels les gallo-romains se dirigent régulièrement, pour réaffirmer le lien qui les unit à un territoire, qu'ils souhaitent fertile et bien défendu ». Dans la synthèse de sa thèse de doctorat, soutenue en 2008, auprès de l'Université Lumière-Lyon II, L. Pechoux abordait également deux autres idées qui peuvent permettre de mieux appréhender ces sites de temples périurbains. D'une part, le fait que « les sanctuaires de périphérie seraient des refuges pour des divinités indigènes », peut-être des « déesses-mères (Matrae), dont le succès était considérable dans les Alpes<sup>45</sup> », et d'autre part, l'observation que « la présence d'un sanctuaire en marge d'une capitale (locale) prouverait l'origine laténienne de cette dernière », ce qui a bien été le cas de l'*oppidum* de Lémenc.*

Toujours dans ce hameau du quadrant nord-est, une voie s'orientait au nord, implantée à 2 *actus* (71 m) à l'est du carrefour principal. Elle a généré durablement un accès qui séparait le presbytère de l'église, et qui était bordé à une soixantaine de mètres au nord de l'axe de la voie impériale, et sur son côté ouest, d'un mur retrouvé par J. Pernon (ou M. Chemin ?), ainsi que d'une nécropole. Pour revenir à ce que J. Pernon considérait comme l'aile sud de la *villa*, on vient de voir que cette présomption n'a que peu de probabilités d'avoir existé au Haut-Empire, puisque ces substructures étaient primitivement séparées de la *villa* par la voie du col du Chat<sup>46</sup>. Deux hypothèses peuvent principalement être évoquées à propos de la destination de ces locaux. La première pourrait concerner la *pars rustica* d'une autre *villa*, puisque, comme l'avait déjà suggéré J. Pernon<sup>47</sup>, on avait affaire ici à des magasins. A propos de ces trouvailles, J. Pernon évoquait à la fois, 96 % de céramique commune, « trois excavations profondes parfaitement hémisphériques dont les parois damées suggèrent la présence de grandes jarres enfouies (dolia)<sup>48</sup> », et une couche de grains brûlés<sup>49</sup>. Mais on vérifie rapidement que la *villa*

<sup>45</sup> Dito 41, p.45. Dont les *ex-voto* découverts à Saint-Innocent, Côte-d'Aime et Moutiers (Savoie), Belley et Lhuis (Ain), et le lieu-dit La Mâtre de Saint-Béron (Savoie) rappellent peut-être le culte qu'on leur rendait en ces lieux.

<sup>46</sup> Même si l'on peut penser, à l'examen de la mappe, que tant la voie impériale, que la voie du col du Chat, ont dû voir leur carrefour modifié, les voies étant respectivement dévoyées vers le nord et vers l'est, au plus tôt au bas-Empire.

<sup>47</sup> Dito 19, p.16.

<sup>48</sup> Citation effective (p.93) de l'article « *Cognin, la villa gallo-romaine* », p.91-95, tiré de « *10 ans d'Archéologie en Savoie* », ADRAS, Conseil Général de la Savoie, 1984. Cette présentation, beaucoup plus explicite que celle faite dans *Archéologia*, et qui permet à J. Pernon d'en déduire que la construction intégrant les 3 silos hémisphériques et le mur « biais » est antérieure à celle dite des 4 pièces, parallèle à la voie impériale, est stratigraphiquement, et donc chronologiquement, incontestable. Seul problème, à notre sens, celui de la datation, comme nous l'exposons dans la note suivante.

<sup>49</sup> Car les pièces, faisant office de silos, semblent avoir été dotés de planchers bois sur vides sanitaires, comme le laissent suggérer les feuillures continues laissées dans le mur gouttereau et le mur de refend de la pièce située dans l'angle sud-est, dont on remarque également que les arases surmontent de plusieurs décimètres

du quadrant nord-est se trouve trop éloignée (500 m) de ces substructures. La seconde proposition concernerait bien évidemment toujours des magasins, mais leur vocation aurait été de constituer des entrepôts de stockage locaux<sup>50</sup> de l'annone<sup>51</sup>. Ceux-ci étant traditionnellement gérés par l'autorité militaire, il paraîtrait donc normal que ces prérogatives aient échu à l'intendant du poste militaire proche, celui de la tour, en bordure de la voie impériale, et vraisemblablement sous domaine public. Seul petit écueil qui pourrait porter préjudice à ce raisonnement, la présence auprès de ce bâtiment, au II<sup>e</sup> siècle, et donc avant l'incendie du 3<sup>e</sup> quart du III<sup>e</sup> siècle, d'un hypocauste mis en évidence par J. Pernon. Ce dernier aurait-il donc découvert les bureaux chauffés de l'intendance, ou, plus raisonnablement, un dispositif complémentaire à l'aéragé visant à réchauffer faiblement les grains de céréales pour en faire évacuer l'humidité ?

---

celles des autres pièces. On en déduit que le sol fini de ces magasins (plancher bas du RdC) ne devait pas être enfoui sous le niveau du sol, même ancien (bien au contraire, vide sanitaire oblige !), ainsi que le pensait J. Pernon (40 cm au-dessous selon lui). En effet, on a affaire ici non pas à des superstructures, mais bien à des substructures (des fondations), qui plus est à des niveaux de plus en plus profonds, en progressant de l'est vers l'ouest. Les feuillures devaient donc permettre de recevoir des lambourdes de rives et des dispositifs anti-rongeurs (peut-être les éléments de dalles sciées retrouvées en ces lieux ?). Mais elles ne pouvaient être mises en évidence, puisque, auparavant situées à un niveau supérieur disparu lors de la (des) destruction(s). D'autre part, il est vraisemblable que les empreintes relevées, s'apparentant à celles de *dolia*, enterrées directement dans l'argile, à un niveau inférieur au plancher (à propos desquelles il aurait été intéressant d'avoir une coupe complétant le plan), ressortent, selon nous, d'une exploitation antérieure, ou d'un lieu de stockage des céréales, de la Tène finale (cf. ci-après). Cette hypothèse de silos enterrés dans l'argile, déjà mise en évidence sur certains sites, vient d'être à nouveau corroborée, mais à grande échelle, par la récente « *Découverte d'un méga-site gaulois de silos à grains* », par l'équipe de Matthieu Poux, professeur à l'Université de Lyon II, sur le site de Corent, proche de Gergovie (Le Monde, 14 Août 2015, p.5, et « Corent. Découverte d'une importante batterie de silos enterrés de l'Age du Fer », *Archéologia*, n°536, Oct.2015, p.22-25). En substance, entre 600 et 1500 silos à céréales (!), de forme évasée, de 1m3 environ chacun, ont été confectionnés (grâce, selon nous, à l'utilisation, comme coffrages, ensuite déposés, de parties inférieures de *dolia*) dans un sol argileux, imperméable à l'eau et à l'air, en l'occurrence dans un ancien lac asséché. En conséquence, le mur diagonal mis à jour par l'équipe de J. Pernon, manifestement « surmonté » par le mur longitudinal nord des 4 pièces, est fort probablement lui-aussi d'origine laténienne, au plus tard de sa phase finale (on rappellera qu'en *Provincia*, la Tène finale se déroule sous le joug romain). En tout état de cause, il a dû précéder tant la création de la voie impériale (au cours de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.) sur l'accotement de laquelle a été construit le bâtiment composé des 4 pièces de stockage, que la mise en place de la cadastration et la réalisation du carrefour avec la voie du col du Chat. Question en suspens, appartenait-il à une installation créée avant ou après la conquête, à la fin du II<sup>e</sup> siècle ou au cours du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. ? On notera que l'un des deux incendies évoqués par J. Pernon (le second correspondant bien au 3<sup>e</sup> quart du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.), pourrait donc concerner soit la période d'invasion des Cimbres, à la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., soit celle de la révolte allobroge de 62-61 av. J.-C..

<sup>50</sup> Des *horrea*, greniers de l'époque romaine.

<sup>51</sup> Impôt en nature, souvent en céréales.



Troisième possible hameau, et certainement le plus modeste, celui de la Ratière, près du pont éponyme sur le Forézan emprunté par la voie impériale (Fig.3). Il n'est pas exclu, en effet,

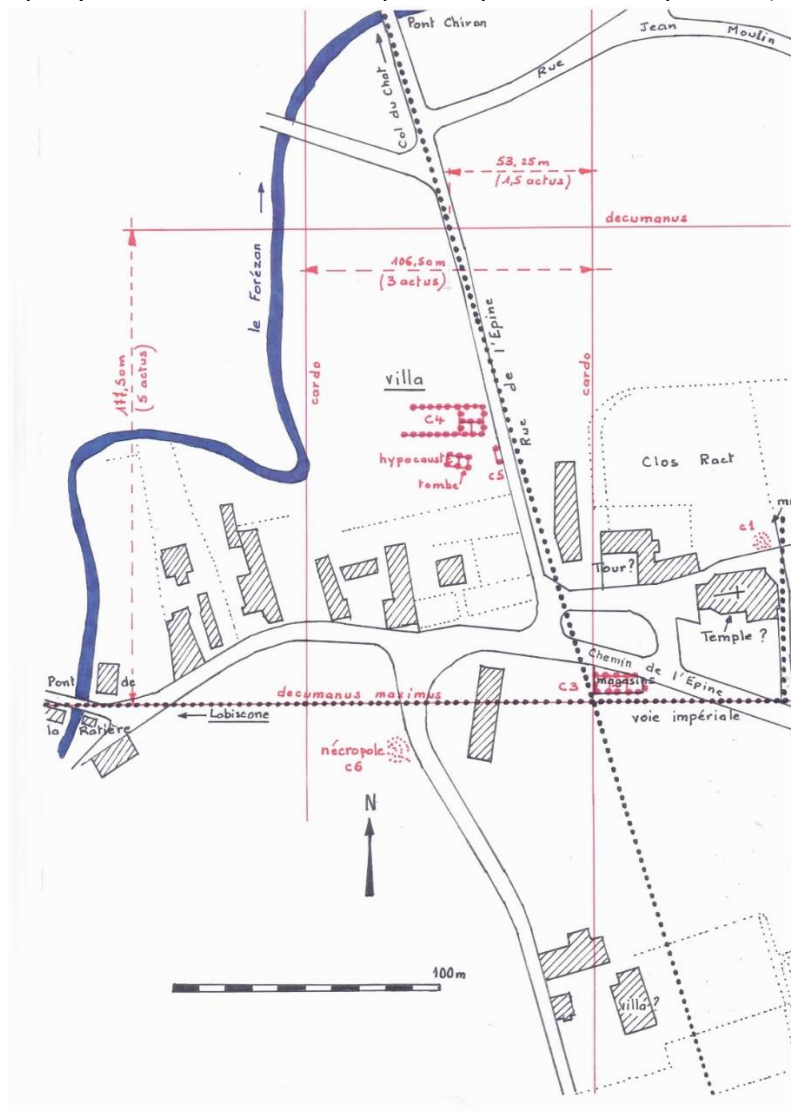


Fig. 3 – Cadastration, réseau viaire et relevés de fouilles années 1970, sur cadastre XX<sup>e</sup> siècle.

qu'en ce lieu, qui se situait au pied d'une rampe de 1400 m de long pour 144 m de dénivelée, et présentant donc une pente moyenne d'un peu plus de 10 %, avec certains tronçons atteignant parfois 20 %<sup>52</sup>, puis, au-delà, des pentes du col Saint-Michel, devait être implanté un relais, où l'on pouvait remplacer, ou renforcer, les attelages de bêtes de somme. Comme ce fut le cas, plus tard, sur le réseau routier du royaume de France, où, au pied de tronçons difficiles furent implantées, dans des lieux-dits appelés « Baraques », ces relais qui ont conservé leur toponyme sans même laisser suggérer leur raison d'être passée. Cette

<sup>52</sup> La route de la montée de Chaloup (Chaloz), qui permet d'éviter cette rampe, ne fut ouverte qu'en 1870.

hypothèse viendrait donc corroborer celle émise par J. Pernon<sup>53</sup>, qui faisait état « *avec un peu d'imagination* »<sup>54</sup>, « *d'hypothétiques ratiarii, passeurs de la chaîne de l'Épine*<sup>55</sup> ».

Quatrième hameau, déjà évoqué plus haut, celui dont les cadastres successifs gardaient encore le palimpseste jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, à l'orient de la rue Derrière-les-Murs, et surtout à l'occident de la prolongation de la voie du col du Chat au sud de la voie impériale. Il est fort vraisemblable que subsistait là la réminiscence d'une troisième *villa* gallo-romaine cogneraude. Celle-ci a conditionné durablement tout le parcellaire avoisinant, même après que l'un de ses propriétaires<sup>56</sup> ne fasse remplacer le tracé de la voie qu'il devait juger trop proche, par celui de la rue Derrière-les-Murs, sensiblement parallèle, mais, fait remarquable, et qui le postdate, plusieurs fois dévié. Malheureusement, cette *villa*, faute d'avoir été différenciée des superstructures du bâtiment qui lui succédât pendant plusieurs siècles, restera, tout comme celle du quadrant nord-est, à tout jamais, dans l'ombre de la première.

Enfin cinquième hameau, celui positionné au carrefour de la *Via Minime* et du prolongement de la voie en provenance du col du Chat, après le croisement avec la voie impériale *Mediolanum-Vienna* (Fig. 4). La *Via Minime*<sup>57</sup>, dont nous avons déjà décrit le tracé<sup>58</sup>, empruntait notamment la rampe des Hauts Prés<sup>59</sup>, pour rejoindre les Perriers, les Quidoz, Pierre Rouge<sup>60</sup>, Saint-Jean-de-Couz, Côte-Barrier, Saint-Christophe-sur-Guiers, puis Saint-Pierre-de-Genèbroz par le col de la Voûte. Mais auparavant, son tracé, dans le « coin » de Cognin, à la suite de celui évoqué dans le premier hameau, empruntait sur 410 m, un itinéraire reliant les médianes<sup>61</sup> successives des trames rectangulaires de la cadastration, selon un azimut de 211° (sud/sud-ouest). Ce tracé avait pour principal avantage de rejoindre l'échine<sup>62</sup> bordant à distance le val de l'Hyères, et surplombant le cours d'eau de 4 à 10 m. Ce dernier

<sup>53</sup> Dito 19, p.15.

<sup>54</sup> Pourtant à notre avis effectivement bien fondée.

<sup>55</sup> Tout comme les « marrons » du Mont-Cenis à l'époque médiévale, et surtout les passeurs de l'Isère (mais donc sur de probables radeaux, d'où l'utilisation du terme radellerie pour en décrire aujourd'hui l'activité), qualifiés de *ratiarii Voludnienses*, dont il est fait mention sous l'Antiquité sur une stèle épigraphique (CIL XII 2331) retrouvée à Saint-Jean-de-la-Porte (Savoie). Ceux-ci, comme l'ont mentionné D. Tritenne et D. Rival (dito 39, p.5), ont notamment transféré les calcaires tithoniques de l'Arclusaz, en rive gauche de l'Isère, sur le chantier du sanctuaire des Boissons à Châteauneuf (Savoie).

<sup>56</sup> Peut-être dès le haut Moyen Âge, comme pourrait le laisser suggérer le positionnement de la nécropole mérovingienne.

<sup>57</sup> Qui a donné son nom au village éponyme.

<sup>58</sup> Dito 18, p.92-93. Tracé qui, comme nous l'avons montré dans cet article, était secondaire par rapport à celui passant par le col Saint-Michel, pour d'évidentes raisons : itinéraire *Lemencum-Augustum* majoré de plus de 7 milles romains ; ne correspondant pas aux distances de l'Itinéraire d'Antonin et de la carte de Peutinger ; dénivellations globales supérieures à celles nécessitées par le passage du col Saint-Michel ; etc...

<sup>59</sup> Donnant peut-être son nom au lieu-dit Maupas, « difficile d'accès ».

<sup>60</sup> Là où se situait la carrière de brèche rouge qui a donné son nom au hameau de Vimines. A propos de laquelle M. Pilot, archiviste de l'Isère à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, écrivait « *On sait qu'il y a près de Chambéry, à Vimines, une carrière de poudingue, exploitée selon toute apparence dès l'époque romaine, et où l'on a trouvé d'anciens instruments de carriers et des colonnes toutes taillées. Il est à présumer qu'on en faisait commerce ; on en voit de tout-à-fait semblables dans des constructions du Lyonnais et d'ailleurs.* »

<sup>61</sup> Dans un quadrilatère, segment reliant les milieux des côtés opposés.

<sup>62</sup> Ou terrasse.

hameau, comme les précédents, devait sa création à la présence du carrefour de voies<sup>63</sup>. Nous allons voir maintenant qu'une autre raison avait engendré son édification.

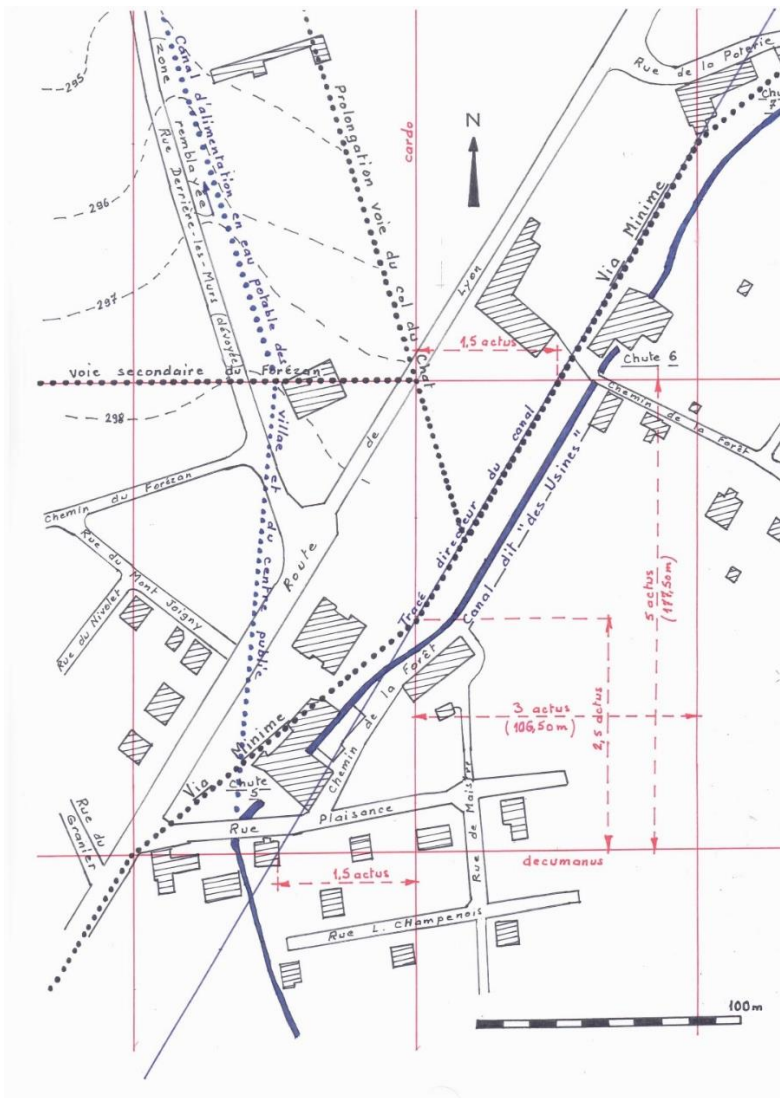


Fig. 4 – Cadastration, réseau viaire et canal, sur cadastre XX<sup>e</sup> siècle.

On observe, tout d'abord, que les deux activités évoquées précédemment, à savoir l'exploitation des terres, grâce aux productions de cultures céréalières des trois *villae*, et la présence d'une administration chargée de prélever l'impôt et d'assurer le contrôle des voies et du trafic, semblent avoir influencé le lieu de culte (cf. « fertilité et défense du territoire », mentionnés plus haut) de Cognin sous l'Antiquité. Mais une autre occupation s'est vraisemblablement mise en place, en aval des activités primaires tirant parti des ressources de la terre, celle des opérations de transformations « secondaires » nécessitant des « artifices » que seules des chutes hydrauliques pouvaient entraîner. Il en fut probablement

<sup>63</sup> Là où se greffait aussi une voie secondaire, aujourd'hui empruntée par le chemin du Forézan, puis par le chemin dit de Vimines, dont le tracé directeur est très révélateur des règles appliquées par les *Agrimensores* (en l'occurrence suivi d'un *decumanus* et d'hypoténuses de la trame). Carrefour près duquel Madame Solidoro a trouvé dans son jardin jouxtant la chute n°5, une monnaie de Constantin.

ainsi des débouchés de l'agriculture<sup>64</sup>, mais aussi de ceux des exploitations forestières et minières<sup>65</sup>.

Or, l'intégration du canal, dit, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, « des Usines », dans la cadastration antique de Cognin, s'avère trop précise, trop explicite, trop géométrique, pour ne pas avoir été délibérément prévue dès sa conception, ou au cours des premiers siècles de notre ère, sous le Haut-Empire (*Fig. 4 et 5*). En effet, tout comme pour les deux voies antiques principales qui arpentaient sensiblement les quatre orientations cardinales du territoire de Cognin, un seul tracé directeur, sur 1966,50 m de longueur, guidait le canal, utilisant, de surcroît, un segment particulier<sup>66</sup> de la maille de la cadastration, en l'occurrence les médianes de 19 parcelles rectangulaires adjacentes de 3 x 5 *actus*. D'autre part, on observe que dans son tronçon central, le canal côtoie la *Via Minime*, de façon très sensiblement parallèle<sup>67</sup>, sur près de la moitié de son cheminement (1000 m), et même que leurs tracés directeurs sont communs sur 350 m entre les chutes 5 à 7<sup>68</sup> !

L'étude complémentaire de ses caractéristiques<sup>69</sup> permet de constater qu'au long de son parcours réel de 2220 m<sup>70</sup>, les chutes, au nombre de 11 en 1840, cumulent 31,16 m de hauteur de chute, pour une dénivelée globale de 44,17 m. Ce qui ne laisse, sur l'ensemble du trajet, qu'une pente résiduelle moyenne de 5,86 mm/m<sup>71</sup>, démontrant bien que la qualité globale de

<sup>64</sup> Avec des moulins de céréales, pour notamment produire de la farine, ou de noix, pour en extraire l'huile, mais aussi, peut-être, de pressoirs à vin.

<sup>65</sup> Avec certes le sciage des bois de grumes abattues sur la chaîne de l'Epine. Mais il n'est pas exclu de penser, à la lecture de Jean-Claude Pessac et Robert Sablayrolles (in « Recherches récentes sur les carrières antiques de Gaule », *Gallia*, 2002, n°59, p.186), que des ateliers de transformation de la brèche de Pierre Rouge, extraite et grossièrement équarrie, ou sommairement arrondie pour les éléments de colonnes, sur le ban de Vimines, à moins de 4 *milles* de là, aient été installés sur un, ou plusieurs artifices de Cognin. Tout d'abord le sciage, puisque la scie dentée antique est attestée à cette époque, certes sur du calcaire tendre, dans les carrières de Saint-Boil et de la Lie (La Roche-Vineuse) en Saône-et-Loire. Mais aussi de polissage, voire même de tournage comme elles le furent aussi à Saint-Boil, et sur le calcaire ferme oolithique de la carrière de Mathieu aux Bois des Lens, dans le Gard. Car, ainsi que le soulignent D. Tritenne et D. Rival « *Combien de colonnes furent taillées dans la brèche de Vimines et dans le conglomérat de Bourdeau* (site sur lequel plusieurs moulins sont attestés depuis fort longtemps) ? *Il est possible que ces deux matériaux aient freiné les importations de brèches colorées comme celle de Téos (Turquie), très présente dans la vallée du Rhône, mais totalement absente dans nos régions* » (dito 40, p.11). Enfin, la découverte de scories de fer attribuées à cette période, permettent de penser que les outils des carriers (pics, escoudes, mortaisoirs, masses, pointes de carrier, coins de fer, etc.), et des productions de taillandiers, étaient réalisés en ce lieu par des martinets à partir du minerai de fer extrait au col du Chat, puis entretenus sur les meules d'un des artifices du canal de Cognin.

<sup>66</sup> Là-aussi pour provoquer le moins de gêne possible à l'exploitation des terres environnantes.

<sup>67</sup> Là encore pour créer un « corridor » de servitudes, afin de limiter les dépendances et les inconvénients.

<sup>68</sup> Ce qu'il serait impossible de reproduire si le concepteur-aménageur du canal n'avait pas été le même que celui de la cadastration, ou, à la rigueur, ait encore eu une connaissance très précise de la cadastration, forcément encore connue, ce qui n'était sûrement plus le cas dès le haut Moyen Âge.

<sup>69</sup> Grâce au plan-profil établi le 2/11/1840, pour la « Société des co-usagers de la dérivation du torrent de l'Hyères », par l'Adjudant du Génie Civil François Comoglio.

<sup>70</sup> Pour, rappelons-le, 1966 m de tracés directeurs, ce qui témoigne d'une judicieuse exploitation de l'altimétrie des terrains traversés, avec un taux de dévoiement (13 % seulement) dû principalement au contournement de la colline dominant le quartier du Pont Saint-Charles.

<sup>71</sup> Certes faible, mais qui, en raison de son importance relative, révèle bien que l'objectif prioritaire de ce canal n'était pas l'alimentation en eau potable des hameaux du bourg, mais sa vocation artisanale.



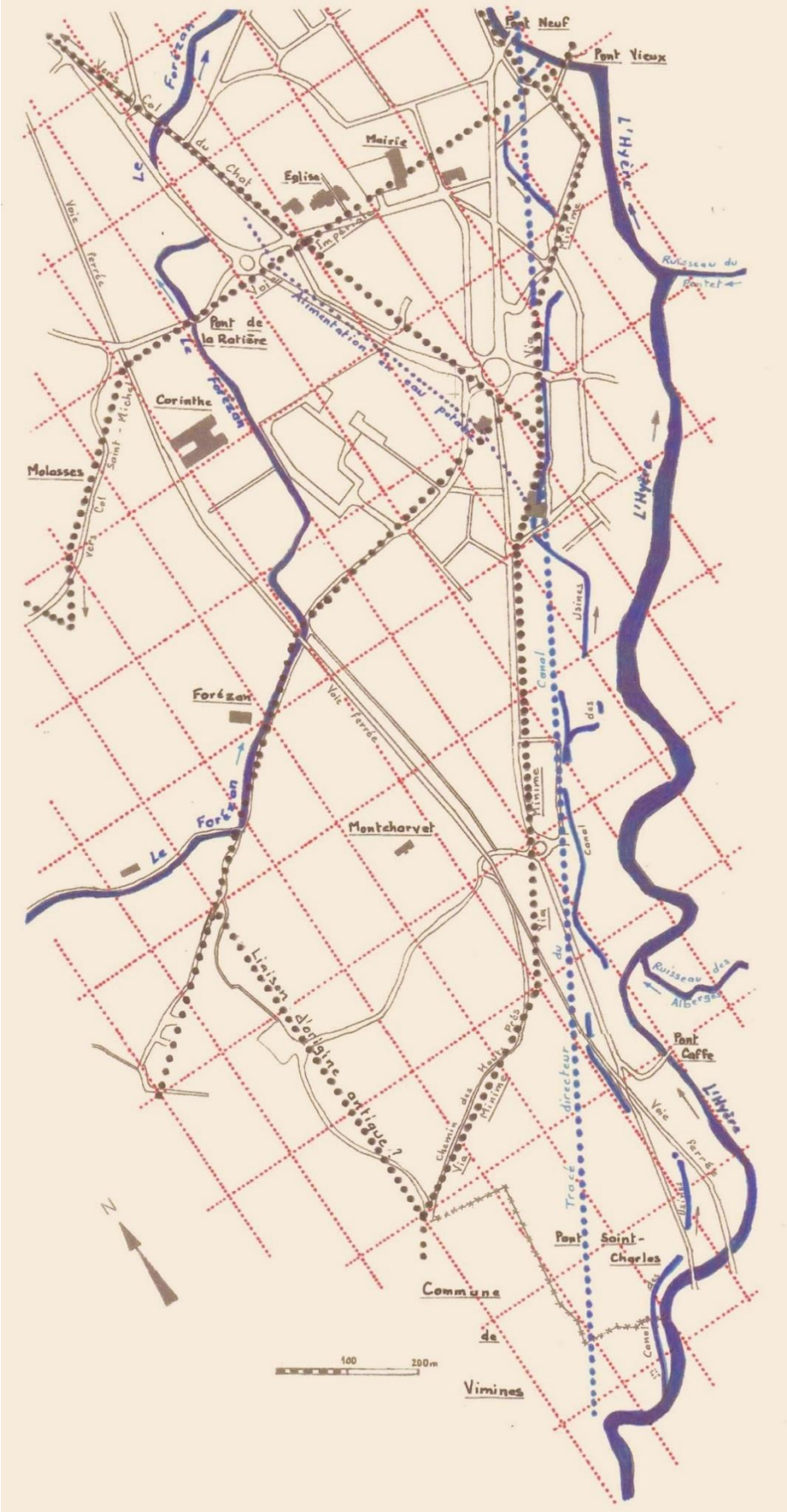


Fig.5 – Cadastration, réseau viaire et canal sur ensemble du « coin » de Cognin.

ce canal réside dans la judicieuse conception de l'ouvrage. Son créateur a, en effet, su exploiter au maximum les possibilités offertes par l'échine, formant terrasse à quelque distance de la rive gauche du lit mineur de l'Hyères, au pied de laquelle il a systématiquement implanté les chutes. Cette crête a en effet la particularité de posséder des versants très différents. En pente très faible (de 0,8 à 3 mm/m) sur son penchant nord, son versant oriental possède des inclinaisons pouvant atteindre 100 mm/m ! Ses orientations méridiennes, quasi de niveau, sont donc suivies de brusques changements de direction vers l'est, lui procurant alors de notables hauteurs de chutes. Elles sont ensuite suivies de réorientations au nord, et ainsi de suite... On observera aussi que, dès son origine, une fin provisoire du canal a pu être réalisée après la chute d'eau n°8, avec un retour des eaux à l'Hyères une centaine de mètres en aval de la confluence du Pontet. Cette hypothèse serait confortée par la présence, immédiatement en aval de cette confluence, du passage sur l'Hyères de la liaison reliant la *Via Minime* au chemin du Biollay. Mais aussi surtout par le fait que le canal devait ainsi toujours rester à l'orient de la *Via Minime*. Ce qui n'enlève rien à sa conception d'ensemble, la suite pouvant être dévolue à une seconde tranche de travaux.

Un tel ouvrage, conçu dès cette époque, et en ces lieux<sup>72</sup>, pourrait surprendre. Pourtant, nous savons aujourd'hui qu'avant même la conquête de la *Provincia*<sup>73</sup>, les Gaulois, et les Allobroges en particulier, avaient déjà démontré de solides compétences d'hydrauliciens<sup>74</sup>. L'arrivée des Romains, très enclins à concevoir des aqueducs pour amener l'eau courante dans leurs cités, agglomérations et *villae*, et donc passés maîtres dans la conception et la réalisation des ouvrages hydrauliques, accéléra encore la prospection de sites intéressants. Comme le précisait Alain Belmont<sup>75</sup> « *Contrairement à des idées jusqu'alors admises, les Romains auraient équipé toutes les meilleures chutes d'eau potentielles... Il y avait des moulins partout... L'exemple le plus édifiant est celui de Barbegal (Bouches-du-Rhône), avec ses 2 « trains » de 8 chutes, actionnant donc 16 roues au total* ». A ce sujet, il nous semble particulièrement intéressant d'évoquer le propos de Georges Comet<sup>76</sup> dénonçant le fait que « *L'idée a longtemps prévalu que le moulin à eau ne s'était pas répandu dans le monde romain, parce que l'esclavage le rendait inutile*<sup>77</sup>... (?) ». Ainsi peut-on tenter de comprendre les

<sup>72</sup> Quoique, comme on l'a déjà vu, à proximité peut-être d'*horrea* où étaient stockés les céréales provenant de l'annone impérial !

<sup>73</sup> Future Gaule narbonnaise, puis Viennoise.

<sup>74</sup> Comme l'ont bien montré, d'une part Nicolas Bernigaud, dans sa thèse de doctorat d'Etat (« *Les anthroposystèmes des marais de Bourgoin-La Verpillière (Isère), du Néolithique à l'Antiquité tardive (3000 av.J.-C. – 600 ap. J.-C.)* »), et d'autre part Jean-François Berger (in « *Etude géoarchéologique des réseaux hydrauliques romains de Gaule narbonnaise (haute et moyenne vallée du Rhône) : apports de la gestion des ressources en eau et à l'histoire agraire antique* », Actes du colloque international de l'Université Laval, « *Vers une gestion intégrée de l'eau dans l'Empire romain* », Oct. 2006, Ed. L'Erma di Bretschneider, Roma, 31/12/2008.

<sup>75</sup> De l'Université de Grenoble II, UMR CNRS 5190, lors d'une de ses conférences donnée le 21/3/2012 à Belley, et intitulée « *Carrières et meules de moulins en Bugey. Des monuments spectaculaires de l'histoire du pain* ».

<sup>76</sup> In « *Moulins et meuniers. Réflexions historiographiques et méthodologiques* », p.11, dans « *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)* », Actes des 21<sup>e</sup> journées d'Histoire de Flaran, dirigée par Mireille Mousnier, *Presses Universitaires du Mirail*, Toulouse, 2002.

<sup>77</sup> En privilégiant donc le « moulin à sang », la force de l'homme. On pourrait aussi citer la malencontreuse prise de position, il y a 80 ans, par le pourtant remarquable historien Marc Bloch : *Le moulin à eau, invention antique, est médiéval par l'époque de sa véritable expansion* (« *Avènement et conquête du moulin à eau* », *Annales d'histoire économique et sociale*, n°36, 1935, p.538-563).

raisons qui pouvaient motiver certains chercheurs doctrinaires, restant hermétiques à toute évolution des concepts, alors que d'indiscutables témoignages en prouvant le contraire (cf. ci-après la mosaïque de Mérande), les côtoyaient.

Outre les nombreux et monumentaux aqueducs qui alimentaient alors *Lugdunum*<sup>78</sup> et *Vienna*, on peut évoquer comme références techniques, pour la proche région, à cette époque, plusieurs autres exemples, certes plus modestes. D'une part, les aqueducs, en partie souterrains, comme ceux de la Briarette à Briord (*Brivodurum*), qui comportait également un, voire plusieurs moulins, ou reliant le lac de Crotel à la résurgence de Varèpe, ban de Groslée (Ain)<sup>79</sup>. voire aériens, comme le pont-canal à plusieurs arches de La Bridoire, qui traverse la vallée menant à Saint-Béron, et que la tradition populaire locale dénommait Mur des Sarrasins. D'autre part, les canaux d'alimentation, les fossés d'irrigation et de drainage de Saint-Romain-de-Jalionas<sup>80</sup>, de la plaine et du bourg de Yenne, mais aussi ceux qui traversaient le bourg antique de Chambéry, en y permettant l'installation d'artifices<sup>81</sup>, ainsi vraisemblablement que le canal de Mérande, dont la conception s'apparente fortement à celle de l'ouvrage de Cognin. A Culoz, plusieurs moulins devaient équiper le torrent du Jourdan, en provenance du Grand Colombier, en outre complétés par un bassin-réservoir elliptique<sup>82</sup>. Aux Puthods<sup>83</sup>, près de Lucey, le long de la voie secondaire *Eianna-Condate*, l'origine des nombreux moulins qui s'échelonnent le long du Biez Blanc, est aussi très vraisemblablement antique. Tout comme ceux alimentés par les Fontaniaux (aqueducs) de la Crousaz à Arbin, ou du ruisseau de Lourdens à Cruet, qui ont probablement inspiré l'auteur de la mosaïque de la proche *villa* de Mérande<sup>84</sup>. Celui-ci, dès le milieu du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>85</sup>, voire peut-être même au milieu du I<sup>er</sup> siècle<sup>86</sup>, a mis en scène « *deux roues de moulins hydrauliques, avec augets ou palettes très apparents* ». On le constate, le canal de Cognin ne serait donc pas la seule référence hydraulique des Romains dans la région. Mais si les conditions de son insertion dans la cadastration ne permettent pas, ou très peu, de douter de sa création au

<sup>78</sup> Du Mont-d'Or, de la Brévenne, de l'Yzeron et du Gier, qui se caractérisent principalement par des siphons, indispensables pour accéder à la colline de Fourvière, mais aussi de longs passages en tunnels ou tranchées couvertes. Avec notamment celui du Gier, ou du Pilat, long de près de 90 km.

<sup>79</sup> Dont une inscription antique, gravée dans le rocher, laisserait entendre, selon la légende, *qu'il fut percé à l'initiative d'Agrippa, gendre d'Auguste, et « intendant des chemins »*. Selon F. Bertrand, B. Rémy et A. Buisson (« Les inscriptions de l'Ain », Université de Savoie, 2005, p.113-115), la mention épigraphique daterait de 164 ap.J.-C., et les travaux auraient été réalisés à l'initiative de *Lucius Varius Lucanus*.

<sup>80</sup> « Les mutations d'un domaine de La Tène au haut Moyen Âge : le Vernai à Saint-Romain-de-Jalionas », Collectif, *Gallia*, 2006, n°63, p.283-325.

<sup>81</sup> Comprenant vraisemblablement moulins, battoirs et martinets. Dito 1, p.21-24 et p.39.

<sup>82</sup> Tout comme celui du Viviers-du-Lac.

<sup>83</sup> Là où ont été retrouvés une stèle épigraphique élevée par *Severianus* et un poids pyramidal ayant appartenu à un marchand du nom de *Spirniolus*.

<sup>84</sup> Qui, selon l'abbé Félix Bernard (in « *L'évolution historique en Savoie, depuis l'âge des meillans et des cités lacustres* », Imp. Allier, Grenoble, 1968, p.202), aurait été déposée par le marquis d'Oncieu de la Bâtie vers 1869-1870, stockée alors dans l'église d'Arbin, et qui aurait, aujourd'hui, malheureusement disparue.

<sup>85</sup> Selon Janine Lancha, « Trois mosaïques découvertes dans une villa gallo-romaine » à Mérande (Savoie), *Gallia*, 1974, n°32.1, p.81.

<sup>86</sup> Comme le pense J. Pernon, pour la première des quatre périodes d'occupation (après ses fouilles de la fin des années 1970). Et surtout le fait qu'une épitaphe, probablement gravée sur le cénotaphe de *Titus Pompeius Albinus*, vraisemblable propriétaire de cette *villa*, qui fit une carrière équestre dans la péninsule ibérique, sous Néron, fut retrouvée en des lieux proches.

Haut-Empire<sup>87</sup>, en revanche, rien ne permet de garantir que sa conception, et surtout sa réalisation, furent contemporaines de la réalisation du réseau viaire modifié, au cours des décennies qui précédèrent notre ère.

Par ailleurs, la vocation de ce canal semble avoir été double. En effet, à l'analyse de l'altimétrie des terrains compris entre l'actuel Canal des Arts (la chute d'eau 5 déjà évoquée) et le hameau de l'église, sur un plan de géomètre des années 1960, établi avant l'essentiel des travaux de la décennie 1970, on note des anomalies des tracés des courbes de niveaux (Fig. 4). Il s'avère que l'ancienne rue Derrière-les-Murs, a été réalisée sur un remblai de l'ordre de 1 m d'épaisseur. Or, ce remblai ne présente aucun intérêt en cette zone pour la chaussée<sup>88</sup>. Il ne peut se justifier que pour assurer le support<sup>89</sup> d'un aqueduc capté sur le canal immédiatement en amont de la chute 5, qui devait donc alimenter en eau, censée être potable, les deux *villae*, jouxtant la voie du col du Chat et son prolongement, de part et d'autre de la voie impériale, ainsi que le hameau central à vocation publique<sup>90</sup>. De ce fait, une autre déduction pourrait être faite. Outre la possibilité d'un retour des eaux du canal à l'Hyères, après la chute 8, il est aussi probable qu'à l'époque antique, aucun « artifice » n'ait été installé avant la chute 5, afin de préserver une meilleure qualité des eaux pour la dérivation vers le hameau public et les *villae*. On notera que la hauteur cumulée des chutes 5 à 8, en l'occurrence de 7,64 m, permettait tout de même d'installer plusieurs roues verticales.

Enfin, le mur de soutènement édifié dans la courbe initiale du canal, à son entrée sur le finage de Cognin, est construit majoritairement, hormis sa partie supérieure<sup>91</sup>, en maçonnerie de grand appareil polygonal, particulièrement soignée, quasiment sans appoint de maçonnerie de blocage. Au contraire des proches murs de soutènement bordant la route sarde de 1670, où on peut appréhender un appareillage similaire, mais de qualité très inférieure, ce mur semble caractéristique des maçonneries antiques. Comme l'a souligné Filippo Coarelli (in « Rome », Fernand Nathan, Paris, 1979, p. 31) « *Les remparts de nombreuses colonies ont été construits en pierre du pays, du calcaire le plus souvent. A la différence du tuf qui est tendre et que l'on pouvait tailler en blocs réguliers, le calcaire prenait des formes irrégulières, à section trapézoïdale, assemblés ensuite avec une grande habileté pour former ces magnifiques murs « polygonaux » qui distinguent encore aujourd'hui tant de centres du Latium antique. Considérées à tort comme très anciennes, ces enceintes remontent tout au plus aux 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> siècle av. J.-C., à l'époque des fondations de colonies... Cette technique est loin d'être grossière et il existe des spécimens d'un grand raffinement à Cosa et à Alatri ; elle est probablement d'origine grecque...* ». L'intérêt de ce type de maçonnerie semble évident dans des

<sup>87</sup> Une intégration dans la cadastration sous l'Antiquité tardive, et, a fortiori, au haut Moyen Âge, n'aurait déjà plus eu, très vraisemblablement, la possibilité de se réaliser aussi rigoureusement que nous l'avons décrit plus haut, le parcellaire primitif ayant alors déjà évolué. Par ailleurs, on rappellera que le moulin hydraulique d'Avenches (Suisse), relativement proche (170 km), a été daté dendrochronologiquement de 54 ap. J.-C.

<sup>88</sup> Qui, comme on l'a vu plus haut (note 56), est une déviation de la voie du col du Chat, créée plus tardivement, peut-être au haut Moyen Âge.

<sup>89</sup> D'où l'utilisation de l'expression « Derrière-les-Murs ».

<sup>90</sup> Le Forézan, au comportement beaucoup plus torrentueux que l'Hyères (cf. les relations de ses débordements historiques), ne fournissant souvent que des eaux turbides. Par ailleurs, il est évident que ces eaux passaient préalablement par un bassin de décantation, la sortie de la canalisation, ou de l'aqueduc, se situant en partie haute du bassin.

<sup>91</sup> Qui a dû être maintes fois remaniée.



constructions inéluctablement soumises à des infiltrations d'eau. En effet, de par leurs assises forcément irrégulières, et l'imbrication parfaite de leurs blocs polygonaux, ces maçonneries s'opposent aux infiltrations qui tendraient à « déliter » des blocs d'assises régulières, sans pour autant faire usage de crampons métalliques. De plus, cet appareillage polygonal peut être comparé à l'appareillage réticulé de l'aqueduc du Gier, à propos duquel certains chercheurs, dont Jean Burdy<sup>92</sup>, précisent que la disposition en losange (vertical) « *facilitait l'écoulement de l'eau atmosphérique (pluie)* », assurant ainsi une plus grande pérennité à l'ouvrage<sup>93</sup>.

## Epilogue

Si l'on exclut quelques trouvailles, insuffisamment inventoriées et repérées<sup>94</sup>, ou trop restreintes<sup>95</sup>, seules les fouilles heureusement entreprises, mais dans des conditions difficiles, par J. Pernon et le club d'Archéologie du lycée Vaugelas de Chambéry, au cours des années 1960 et 1970, avaient permis de donner une idée des fondements d'origine antique de Cognin. A l'époque, J. Pernon avait voulu voir les restes d'une seule et même *villa* gallo-romaine dans les différents sondages qui avaient révélé d'anciennes constructions. Ce qui, au regard de nos travaux, et des hypothèses développées dans cet article, nous semble aujourd'hui trop restrictif.

En effet, l'expérience acquise dans les études que nous avons entreprises depuis plusieurs années sur les cadastres anciens (mappe sarde en Savoie, et cadastre napoléonien dans l'Ain) nous permet de mettre en lumière, non seulement les axes directeurs des voies anciennes, souvent d'influence antique, mais aussi les trames des parcellaires contemporains de ces axes. Or ces voies d'origine souvent protohistorique, ont été alors réaménagées pour être rigoureusement « intégrées » dans les mailles de ces cadastrations. Et chaque nouvelle étude le démontre, l'*Agrimensore* ne laissait aucune place au hasard, ni à l'improvisation, dans la conception des aménagements réalisés après l'annexion de la *Provincia* en 121 av. J.-C.. Ainsi, à partir d'une prise en compte plus large des territoires, en croisant les données recueillies avec celles de découvertes fortuites ou de relevés de fouilles menées scientifiquement sur le terrain<sup>96</sup>, voire aussi d'une approche géomorphologique<sup>97</sup>, il nous est alors possible de proposer de plus vastes hypothèses de structuration d'habitat(s), voire d'urbanisation.

Certains pourraient assimiler cette démarche à celle d'une imagination pour le moins débridée. Ce serait faire fi de la lecture des paysages sur le terrain, de l'examen

<sup>92</sup> Dans sa thèse de doctorat, soutenue en 1996, à l'Université Lumière de Lyon II.

<sup>93</sup> Il est manifeste que notre observation, notamment pour le cas d'ouvrages ne nécessitant pas une rigoureuse étanchéité, tels que ceux à vocation majoritairement artisanale, peut se compléter de l'intérêt évoqué par J. Burdy.

<sup>94</sup> Parmi lesquelles on peut citer la découverte au courant du XIX<sup>e</sup> siècle d'une urne cinéraire, aujourd'hui perdue, lors d'aménagements au Clos Ract, ainsi, comme l'avait relaté J.-F. Albanis-Beaumont, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, d'un fragment d'inscription faisant mention de « *C. Valerio Augusto/LPRS* ».

<sup>95</sup> Celles des fouilles déjà évoquées du groupe de M. Chemin (Cf. note 37).

<sup>96</sup> Faites, par exemple, par J. Pernon à Cognin, ou E. Ferber à Belley (cf. nos présents travaux et ceux visés en note n°1).

<sup>97</sup> A l'instar de ce que nous avons fait dans la plaine de La Balme (Savoie). Cf. article B. Kaminski, « La voie romaine impériale *Augustum-Etanna-Condate* », *Le Bugey*, n°99, 2012, p.19-52. La géomorphologie est l'étude des reliefs et des processus qui les façonnent, à travers notamment l'analyse des paysages.

approfondi des parcellaires dans les cadastres anciens, de l'intégration des données archéologiques et des recherches dans les sources littéraires qui, tous, contribuent à notre démarche de reconstruction du passé. En outre, cette méthodologie présente deux intérêts évidents. D'une part celui de ne procéder à aucun bouleversement des terrains concernés, et, d'autre part, d'ouvrir un large « champ des possibles », permettant, éventuellement, de remettre en cause les représentations jusqu'alors établies. Ainsi, pourrait-on regretter qu'elle n'ait pas été développée plus tôt, tout comme les diagnostics de géoarchéologie<sup>98</sup>, en tout cas avant les fouilles de J. Pernon à Cognin. Peut-être, lui aurait-elle permis d'engager différemment ses investigations, en une période où les aménageurs faisaient assez peu de cas de ses recherches ? Explorations qui l'auraient peut-être aidé à mettre au jour d'autres richesses patrimoniales aujourd'hui définitivement enfouies ou bouleversées.

---

<sup>98</sup> Discipline qui étudie les sédiments archéologiques, ou géologie dite du quaternaire. Ce dernier qui a commencé il y a environ 2,5 millions d'années, avec le Pléistocène, concerne l'Holocène depuis 10000 ans.